Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres
Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association Loi de 1901
15 Rue de la Bûcherie
75005 Paris

Tuillet Audit
SA d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 429 080 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France
et membre de la Compagnie régionale de Paris
3-5, rue d'Héliopolis
75017 Paris – France
RCS Paris B 343 541 231

Assemblée générale sur l'approbation des comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

AGOSPAP
Exercice clos le 31 décembre 2015

A l'attention des Membres de l'Assemblée,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur des conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention approuvée au cours de l'exercice écoulé

Avenant à la convention du 30 décembre 2009 avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, contribution 2015 :

En date du 19 février 2015, un avenant à la convention pluriannuelle du 30 décembre 2009 a été conclu avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ayant pour objet le montant de la contribution de fonctionnement allouée à l'AGOSPAP par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris pour l'année 2015. l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, administrateur de l'AGOSPAP, s'est engagée à apporter un soutien financier, consistant en une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 pour une durée de 6 mois.

Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la subvention octroyée par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, s'est élevée à 17 764 221 € comptabilisés dans les comptes de produits de l'Association.

L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est administrateur de votre Association.

Convention en date du 15 juillet 2015 avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris :

En date du 15 juillet 2015, une nouvelle convention pluriannuelle a été conclue avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ayant pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties permettant la réalisation d'un schéma stratégique pluriannuel au bénéfice des personnels ouvrants droit de l'AP-HP, de leur famille et de leurs ayants droit dans le cadre des orientations de politique sociale définies dans le plan stratégique de l'AP-HP (2015-2019) et de son projet social et professionnel. Cette convention a pris effet au 1er juillet 2015. Sa durée est fixée à quatre années, soit un terme fixé au 30 juin 2019. Cette convention pourra être reconduite deux fois pour une durée d'un an.

L'article 6.3 de cette présente convention précise que le compte tiers financeur excédentaire de l'AP-HP financera à hauteur de 607 000 € la subvention versée par l'AP-HP au titre de l'année 2016.

Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la subvention octroyée par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, s'est élevée à 17 764 221 € comptabilisés dans les comptes de produits de l'Association.

L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est administrateur de votre Association.

Avenant à la convention du 30 décembre 2009 avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, montant de la subvention CESU 2015 :

En date du 19 février 2015, un avenant à la convention pluriannuelle du 30 décembre 2009 a été conclu avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ayant pour objet le montant du financement alloué à l'AGOSPAP par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris pour l'année 2015 pour la prestation Chèque Emploi Service Universel (CESU). L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, administrateur de l'AGOSPAP, s'est engagée à apporter un soutien financier, consistant en une subvention incluant les frais de gestion de 2 500 000 € au titre de l'année 2015.

Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la subvention octroyée par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, au titre du CESU, s'est traduite par un produit de 343 350,67 €, comptabilisé dans les comptes de produits de l'Association, et le reste par un produit constaté d'avance de 2 164 370,81 € comptabilisé au bilan.

L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est administrateur de votre Association.

Convention en date du 9 juillet 2015 avec la Ville de Paris et le Département de Paris :

En date du 9 juillet 2015, une nouvelle convention pluriannuelle a été conclue avec la Ville de Paris et le Département de Paris ayant pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties permettant la réalisation du schéma stratégique pluriannuel défini au bénéfice des personnels ouvrants droit des Collectivités territoriales parisiennes, et de leur famille, les ayants droit.

Cette convention a pris effet au 1er juillet 2015. Sa durée est fixée à quatre années, soit un terme fixé au 30 juin 2019. Cette convention pourra être reconduite deux fois pour une durée d'un an.

Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la subvention octroyée par la Ville de Paris – Département de Paris, s'est élevée à 9 023 838 €, complétée d'une contribution volontaire en nature de mise à disposition de locaux pour 381 400 € comptabilisés dans les comptes de produits de l'Association.

La Ville de Paris et le Département de Paris sont administrateurs de votre Association.

Paris, le 2 juin 2016

Le Commissaire aux Comptes,

Tuillet Audit
Membre français de Grant Thornton International



Cyril Brogniart
Associé

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres
Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association Loi de 1901
15 Rue de la Bûcherie
75005 Paris

Tuillet Audit
SA d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 429 080 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France
et membre de la Compagnie régionale de Paris
3-5, rue d'Héliopolis
75017 Paris – France
RCS Paris B 343 541 231

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

AGOSPAP

Exercice clos le 31 Décembre 2015

A l'attention des Membres de l'Assemblée,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AGOSPAP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, indiqués dans la note « 3. Modes et méthodes comptables appliqués aux différents postes du bilan et du compte de résultat » de l'annexe aux comptes annuels, sur le caractère raisonnable des estimations significatives et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 2 juin 2016

Le Commissaire aux Comptes

Tuillet Audit
Membre français de Grant Thornton International



Cyril Brogniart
Associé

AGOSPAP

BILAN DE L'EXERCICE 2015

AGOSPAP

BILAN ACTIF	BRUT (A)	AMORTISSEMENTS PROVISIONS (B)	Net au 31 Décembre 2015 (A-B)	Année 2014
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 016 234	961 865	54 369	93 249
Immobilisations corporelles	1 020 990	897 302	123 688	203 389
Avances et acomptes sur immobilisations	45 000	0	45 000	0
Immobilisations financières	83 455	2 384	81 071	592 435
Total I	**2 165 679**	**1 861 551**	**304 128**	**889 073**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	1 574 048	0	1 574 048	1 639 822
Créances				
Avances et acomptes versés	427 020	0	427 020	502 052
Clients et comptes rattachés	3 776 081	105 727	3 670 354	3 602 735
Personnel et comptes rattachés			0	0
Autres créances	35 768	0	35 768	50 465
Avances diverses	2 156	0	2 156	490
Divers				
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	0	0	0	0
Disponibilités	9 393 269	0	9 393 269	4 664 596
Total II	**15 208 342**	**105 727**	**15 102 615**	**10 460 160**
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	910 929	0	910 929	758 324
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0	0
Total III	**910 929**	**0**	**910 929**	**758 324**
TOTAL GENERAL I à III	**18 284 950**	**1 967 278**	**16 317 672**	**12 107 557**

BILAN PASSIF	Au 31 décembre 2 015	EXERCICE 2 014
FONDS PROPRES		
Réserves pour garantie financière	0	588 600
Autres réserves	1 554 923	966 323
Réserves pour projet associatif	155 572	155 572
Report à nouveau	-269 629	-269 629
Résultat de l'exercice (n)	703 881	-244 386
Total I	**2 144 747**	**1 196 480**
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 902 466	2 146 852
Total II	**1 902 466**	**2 146 852**
TOTAL FONDS PROPRES	**4 047 213**	**3 343 332**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	55 701	0
Provisions pour charges	856 676	811 633
Total III	**912 377**	**811 633**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements bancaires		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 851 922	1 754 765
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 891 985	2 705 552
Dettes fiscales et sociales	1 287 214	1 264 524
Autres dettes	180 704	194 218
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	4 146 257	2 033 533
Total IV	**11 358 082**	**7 952 592**
TOTAL GENERAL I à IV	**16 317 672**	**12 107 557**

AGOSPAP

COMPTE DE RESULTAT 2015

AGOSPAP

	Exercice 2015	Exercice 2014
PRODUITS D' EXPLOITATION		
Ventes de billetterie	9 485 473	9 382 148
Ventes de prestations	14 716 398	15 369 299
Subventions d'exploitation	27 505 088	27 145 091
Reprises sur provisions et amortissements	136 539	133 222
Autres produits	295 859	310 080
Total produits d'exploitation I	**52 139 357**	**52 339 840**
CHARGES D' EXPLOITATION		
Achats de billetterie	11 774 650	12 667 106
Achats de jouets	1 266 557	1 311 790
Variation des stocks	65 774	-604 758
Autres achats et charges externes	25 826 540	26 636 302
Impôts taxes et versements assimilés	378 054	392 980
Salaires et traitements	2 867 675	2 957 938
Charges sociales	1 557 135	1 593 284
Dotations aux amortissements sur immobilisations	142 140	207 745
Dotations aux provisions sur actif circulant	105 727	136 539
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	100 744	142 092
Autres charges	7 399 326	7 125 813
Total charges d'exploitation II	**51 484 322**	**52 566 831**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**655 035**	**-226 991**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	3 358	0
Autres produits financiers	69 359	88 479
Reprise sur provisions financieres	35	0
Total produits financiers III	**72 752**	**88 479**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux provisions pour dépréciations des des éléments financiers	0	0
Intérêts et charges assimilées	36 576	25 600
Total charges financières IV	**36 576**	**25 600**
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**36 176**	**62 879**
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	**691 211**	**-164 112**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	75 125	14 605
Produits des cessions d'éléments d'actifs		
Reprises sur provisions	0	
Total produits exceptionnels V	**75 125**	**14 605**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	62 455	94 878
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés.		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Total charges exceptionnelles VI	**62 455**	**94 878**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**12 670**	**-80 273**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**52 287 234**	**52 442 924**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	**51 583 353**	**52 687 309**
5 - RESULTAT COMPTABLE	**703 881**	**-244 385**

AGOSPAP

Annexes au bilan et au compte de résultat

AGOSPAP

Annexe au bilan et au compte de résultat

du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

L'AGOSPAP est en conformité avec les règlements CRC n°99-01 et 99-03 relatifs au plan comptable, les articles du Code de Commerce L.612-1 à 5, R.612-1 à 7, L.123-12 à 24 et R.123-172 à 199-1 et les textes relatifs aux activités de Tourisme.

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables de permanence des méthodes ont été appliqués, ainsi que les principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.
La continuité d'exploitation dépend de la poursuite des conventions AP-HP et VP-DP, qui peuvent être résiliées en cas de non-respect par l'AGOSPAP de ses obligations, tel que définies par les conventions.
La convention VP-DP ainsi que la convention AP-HP ont pris effet au 1er juillet 2015 pour une durée de quatre années soit un terme fixé au 30 juin 2019.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode d'évaluation des comptes n'a pas changé.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il est à noter que :

- l'AGOSPAP a signé de nouvelles conventions avec les administrations fondatrices à compter de juillet 2015.
- l'activité « Prêts sociaux», au bénéfice des agents de l'AP-HP a dû être interrompue suite à la cessation d'activité progressive du Crédit Municipal de Paris.
- suite à la mise en vente des locaux qu'elle occupe, l'AGOSPAP a signé un bail pour de nouveaux locaux à compter du 1er avril 2016.

3. MODES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. CHANGEMENTS COMPTABLES

Néant

3.2. IMMOBILISATIONS

Les méthodes de définition, d'évaluation et de comptabilisation des actifs sont appliquées selon la réglementation des actifs, à compter du 1er janvier 2005.

3.2.1. Immeubles (Contribution en nature)

La Ville de Paris met à la disposition de l'Association les locaux de la Bûcherie valorisés pour 2015 à 381 k€. La part fixe de la contribution des collectivités parisiennes est définie dans la convention à hauteur de 0,5% de la masse salariale de l'année n-2 et est constituée de cet apport en nature et d'une subvention de fonctionnement en numéraire.

3.2.2. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire :

- Installations et agencements.....1 à 8 ans
- Matériel de bureau.....2 à 5 ans
- Logiciels, licences2 à 5 ans
- Matériel informatique.....2 à 5 ans
- Mobilier de bureau.....2 à 10 ans

3.2.3. Immobilisations financières

Ce poste qui s'élève à 81 k€ est principalement composé :

- Pour 69 K€ de dépôt de garantie pour les nouveaux locaux
- Pour 7 K€ de dépôt de garantie UNAT au titre de la garantie financière
- Pour 5 K€ de caution de réservation « Vacances »

3.3. CREANCES DOUTEUSES

La provision pour dépréciation de 106 k€ (137 k€ en 2014) est établie selon les critères suivants :

- Provision à 100 % : Agents dont la dette remonte à 2013 ou avant.
- Provision à 70 % : Agents dont la dette concerne l'exercice 2014.
- Provision à 50 % : Agents dont la dette concerne l'exercice 2015.

3.4. Garantie LOC AP-HP

La garantie est accordée sur une durée de 36 mois sans pouvoir excéder 9 mensualités de loyers augmentées des charges locatives nettes d'aide au logement selon la convention signée avec CMP Banque le 1er avril 2014.
Au 31 décembre 2015, 66 K€ sont bloqués au titre de la garantie dans le compte bancaire LOC AP-HP du Crédit Municipal pour 10 garanties en-cours.

AGOSPAP

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations brutes

INTITULES	Valeur brute au 01-janv-15	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31-dec-15
immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	620 372	0	0	620 372
Logiciel divers	392 125	3 737	0	395 862
TOTAL I	**1 012 497**	**3 737**	**0**	**1 016 234**
immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	411 440	0	2 904	408 535
Matériel de bureau	211 863	1 899	5 174	208 589
Matériel informatique	277 613	16 028	4 710	288 931
Mobilier de bureau	113 041	1 895	0	114 935
TOTAL II	**1 013 956**	**19 822**	**12 788**	**1 020 990**
Avances et acptes versées sur cde	0	45 000	0	45 000
TOTAL III	**0**	**45 000**	**0**	**45 000**
immobilisations financières				
Prêts sociaux AP/HP	2 419	0	35	2 384
Dépôt et cautionnements versés	5 223	75 849	0	81 072
Nantissement VMP	587 212	0	587 212	0
TOTAL IV	**594 854**	**75 849**	**587 247**	**83 456**
Total immobilisations	**2 621 307**	**144 407**	**600 035**	**2 165 679**

4.1.2. Amortissements et provisions sur immobilisations

INTITULES	Amortissements au 01-janv-15	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Ammortissements au 31-dec-15
immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	618 654	1 718	0	620 372
Logiciel divers	300 595	40 899	0	341 493
TOTAL I	**919 248**	**42 617**	**0**	**961 865**
immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	405 349	1 552	2 904	403 996
Matériel de bureau	117 937	42 212	5 174	154 976
Matériel informatique	213 437	47 598	4 710	256 325
Mobilier de bureau	73 844	8 161	0	82 006
TOTAL II	**810 567**	**99 523**	**12 788**	**897 302**
Avances et acptes versées sur cde	0	0	0	0
TOTAL III	**0**	**0**	**0**	**0**
immobilisations financières				
Prêts sociaux AP/HP	2 419	0	35	2 384
Dépôt et cautionnements versés	0	0	0	0
Nantissement VMP	0	0	0	0
TOTAL IV	**2 419**	**0**	**35**	**2 384**
Total amortissements et provisions	**1 732 235**	**142 140**	**12 823**	**1 861 552**

AGOSPAP

4.1.3. Valeur nette comptable des immobilisations

INTITULES	Valeur brute au 31-Déc-15	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable au 31-Déc-15
immobilisations incorporelles			
Logiciel Amaris	620 372	620 372	0
Logiciel divers	395 862	341 493	54 368
TOTAL I	**1 016 234**	**961 865**	**54 368**
immobilisations corporelles			
Installations, aménagements divers	408 535	403 996	4 539
Matériel de bureau	208 589	154 976	53 613
Matériel informatique	288 931	256 325	32 606
Mobilier de bureau	114 935	82 006	32 930
TOTAL II	**1 020 990**	**897 302**	**123 688**
Avances et acptes versées sur cde	45 000	0	45 000
TOTAL III	**45 000**	**0**	**45 000**
immobilisations financières			
Prêts sociaux AP/HP	2 384	2 384	0
Dépôt et cautionnements versés	81 072	0	81 072
Nantissement VMP	0	0	0
TOTAL IV	**83 456**	**2 384**	**81 072**
Total	**2 165 679**	**1 861 552**	**304 127**

4.2. STOCKS

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/14	Valeurs brutes au 31/12/15	Variation des stocks
Stock consommables informatique	2 145	2 125	20
Stock fournitures de bureau	81 077	20 564	60 513
Stock billeterie	1 545 721	1 538 445	7 276
Stock chèques mariés-pacses	738	1 033	-295
Stock chèques naissances	115	201	-86
Stock livres retraités	10 026	11 679	-1 653
Total	**1 639 822**	**1 574 047**	**65 775**

Les stocks sont valorisés au prix d'achat.

En ce qui concerne la billetterie Loisirs, un écart d'inventaire de 6 k€ est constaté en fin d'exercice (11 k€ en 2014).

AGOSPAP

4.3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES – AUTRES CREANCES

Les créances clients et comptes rattachés soit 3.670 k€ (3.603 k€ en 2014) correspondent essentiellement :

- aux créances clients pour 1.417 k€ (1.483 k€ en 2014), dépréciées pour 106 K€
- à la facturation à établir aux établissements conventionnés 2.187 k€ (2.089 k€ en 2014)
- aux commissions sur chiffre d'affaires à percevoir des prestataires *Vacances en direct* conformément aux contrats à effet au 1er janvier 2015 pour 172 k€ (168 k€ en 2014).

Le poste « Autres créances » qui s'élève 36 k€ (50 k€ en 2014) correspond principalement :

- au poste « Avoirs à recevoir » pour 13 k€ (25 k€ en 2014)
- au poste « Produits à recevoir » pour 20 k€ (26 k€ en 2014)

4.4. PLUS VALUES LATENTES SUR VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant

4.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste dont le montant s'élève à 911 k€ (758 K€ en 2014) concerne principalement :
- les dépenses engagées en 2015 pour la saison Hiver 2016 du secteur « Vacances » pour 570 k€,
- les dépenses engagées en 2015 pour la saison 2016 du secteur « Loisirs » pour 203 k€,
- des frais généraux pour 138 k€ correspondant aux assurances et maintenances facturés en 2015 mais concernant l'année 2016 et les loyers, provisions pour charges et taxe du 1er semestre des bureaux du nouveau siège social de l'AGOSPAP pour 67 k€.

4.6. FONDS PROPRES

4.6.1. Fonds propres

Postes	01-janv-15	Affectation résultat 2014	Affectation Fonds propres	Résultat 2015	31-déc-15
Autres réserves	966 323	588 600			1 554 923
Réserves pour le projet associatif Ets Conv.	0				0
Réserves pour le projet associatif Département	0				0
Réserves pour le projet associatif Ville de Paris	0				0
Réserves pour le projet associatif AP/HP	155 572				155 572
Réserves Garantie Financiére	588 600	-588 600			0
Réserves pour projet associatif	1 710 495	0	0	0	1 710 495
Report à nouveau	-269 629				-269 629
Résultat	-244 386	244 386			0
Subvention investissement AP	0	0			0
Subvention investissement VP	0	0			0
Subvention investissement	0	0	0	0	0
Résultats s/contr.de tiers financeurs VP	1 252 354	-131 867			1 120 487
Résultats s/contr des tiers financeurs AP	1 057 083	-81 774			975 309
Résultats s/contr des tiers financeurs DP	-162 585	-30 745			-193 330
Résultats s/contr des tiers financeurs Ets convent	0				0
Résultats s/contr des tiers financeurs	2 146 852	-244 386	0	0	1 902 466
Total	3 343 332	0	0	0	3 343 332

AGOSPAP

4.7. PROVISIONS

Rubriques et postes	Montant au 31/12/2014	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant au 31/12/2015
Provisions pour risques	0	55 701		55 701
Provisions pour engagement retraite	811 633	45 043		856 676
Provisions pour dépréciation des immobilisations	2 419		35	2 384
Provisions sur actif circulant	136 540	105 727	136 540	105 727
TOTAL	**950 591**	**206 471**	**136 575**	**1 020 488**

4.7.1. Provisions pour risques :

56 k€ (0 € en 2014) correspondant à la provision relative aux charges liées au déménagement de l'AGOSPAP

4.7.2. Provisions pour engagement retraite :

La provision pour charges, comptabilisée à compter du 31 décembre 1995 pour couvrir l'engagement de l'Association vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite a été réajustée au 31 décembre 2015 à 857 k€.

L'engagement est évalué suivant une méthode actuarielle qui intègre pour l'essentiel les éléments de calcul suivants :

- Obligations sociales relevant de la convention du Tourisme Social et Familial
- Taux de probabilité du personnel d'atteindre l'âge de 63 ans
- Taux de probabilité de présence du personnel de l'Agospap : 98.48%
 (Taux pour le personnel âgé de 50 ans et + : 100%)
- Taux d'augmentation des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 1.80% (1.80% en 2014)

4.7.3. Provisions pour actif circulant :

La provision pour dépréciation des créances douteuses, 106 k€ (137 k€ en 2014) concerne :

- le secteur « Loisirs » pour 2 k€ (2 k€ en 2014)
- le secteur « Vacances » pour 20 k€ (25 k€ en 2014)
- le secteur « Juniors » pour 84 k€ (109 k€ en 2014)

4.8. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'élève à 3.892 k€ au 31 décembre 2015 par rapport à 2.706 k€ au 31 décembre 2014. Il se décompose principalement en :

- Dettes fournisseurs pour 3.059k€ (2.190 k€ au 31 décembre 2014)
- Billetterie loisirs, factures non parvenues pour 291 k€ (20 k€ en 2014)
- Vacances, factures non parvenues pour 280 k€ (342 k€ en 2014)
- Prestations sociales- arbre de Noél, factures non parvenues pour 110 k€ (23 k€ en 2014)
- Juniors, factures non parvenues pour 99 k€ (69 k€ en 2014)
- Fonctionnement, factures non parvenues pour 53 k€ (62 k€ en 2013)

4.9. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 4.146 k€ (2.034 k€ en 2014) et correspondent principalement à :

- la subvention perçue d'avance de l'APHP pour le CESU pour 2.164 k€
- des séjours Vacances pour l'hiver 2016 pour 1.425 k€ (1.392 k€ en 2014)
- des séjours Juniors pour la session de février 2016 pour 425 k€ (481 k€ en 2014)
- des prestations 2016 pour le secteur Loisirs pour 47 k€ (67 k€ en 2014)
- des prestations 2016 pour le secteur Loisirs (VAD) pour 85 k€ (93 k€ en 2014)

4.10. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier figurant au compte de résultat qui s'élève à + 36 k€ (+ 63 k€ en 2014) se décompose en 73 k€ de produits financiers et 37 k€ de charges financières.

Les produits financiers sont composés de :

- 69 k€ de revenus sur des placements financiers
- 4 k€ de revenus divers

Les charges financières sont composées de :

- 37 k€ d'autres charges financières (Escomptes accordés, frais d'impayés et de contentieux et coût de la bonification des prêts CMP pour 36 k€).

4.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de + 13 K€ se décompose en :

75 k€ de produits exceptionnels composés principalement de :

- 1 k€ de chèques périmés
- 5 k€ de régularisations sur les comptes clients
- 52 K€ de remboursement des assurances suite au cambriolage
- 17 k€ de régularisations sur les comptes fournisseurs

62 k€ de charges exceptionnelles composées principalement de :

- 2 k€ de régularisation des comptes clients
- 5 k€ de charges non refacturables aux agents
- 3 k€ de facturation brochure non récupérable
- 52 k€ de billetterie volée lors du cambriolage

5. ENGAGEMENT HORS BILAN

6. PERSONNEL ET DIRIGEANTS

Etablissement	Nature	Date de la convention	Entrée en vigueur	Montant maximum de l'engagement
Crédit municipal de Paris	Prêts avec intérêts au bénéfice des salariés de l'APHP jusqu'à extinction des en-cours	28/02/06	01/01/06	105 k€
Garantie UNAT	Garantie du remboursement de toutes sommes en principal intérêts, commissions, frais accessoires susceptibles d'être dues par l'AGOSPAP au titre d'une garantie financière opérateur de voyages dans les conditions prévues aux articles R 211-26 à R 211-34 du code de tourisme pris en application de l'article L 211-18 du code précité	01/11/14		6.808 k€

6.1. Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts, les trois plus hauts dirigeants de l'association sont le président, le vice-président et le trésorier. Comme tous les membres du Conseil d'administration, ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. Des remboursements de frais peuvent être opérés dans le cadre de leur mission (repas, hébergement, transport), tout particulièrement lors des visites des centres Juniors. Ils se sont élevés, pour l'ensemble des administrateurs à 23 k€ (26 k€ 2014).

6.2. Rémunérations

La moyenne mensuelle brute des cinq plus hauts salaires, calculée sur la base annuelle au 31 décembre 2015, s'élève à 5.927 € (5.835 € en 2014).

6.3. Effectifs

L'effectif des permanents, contrats à durée déterminée exclus s'élève à : 66 au 31 décembre 2015 (69 en 2014) et se décompose de la manière suivante :
Cadres : 22 -Agents de maîtrise : 25 – Employés : 19.

7. AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2015 s'élève à 29 k€.

8. DETAILS DES CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Libelle	LOISIRS	JUNIORS	VACANCES	PRESTATIONS SOCIALES	COMMUNS	Total
Activites Loisirs	0,00	47 045,84	0,00	0,00	0,00	
Achat Billets Stockés	10 788 339,37	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achat Billets non stockés	916 740,61	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achat billets non stockes (Depot Vente)	22 524,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
R.R.R S/achat	0,00					
Achats de billetterie	**11 727 603,98**	**47 045,84**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 774 649,82**
Achats de jouets	**0,00**	**1 266 556,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 266 556,68**
Variation stock fournitures bureau	60 044,50	0,00	0,00	0,00	468,20	
Variation consommables informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	19,57	
Variation stocks Loisirs	7 276,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
Variation stock chèques mariés-pacses	0,00	0,00	0,00	-295,21	0,00	
Variation stock chèques naissances	0,00	0,00	0,00	-86,26	0,00	
Variation stock livres retraités	0,00	0,00	0,00	-1 652,91	0,00	
Variation de stocks	**67 320,76**	**0,00**	**0,00**	**-2 034,38**	**487,77**	**65 774,15**
Pertes sur créances irrécouvrables	385,15	19 489,08	5 498,20	0,00	0,00	
Exonérations	0,00	0,00	0,00	38 220,32	0,00	
Aides exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	703 849,28	0,00	
CESF	0,00	0,00	0,00	14 016,00	0,00	
Frais d'obsèques non remboursables	0,00	0,00	0,00	21 291,98	0,00	
Subvention arbre denoël	0,00	3 097,20	0,00	0,00	0,00	
Aides familiales (A)	0,00	0,00	0,00	25 438,00	0,00	
Bourses de vacances	0,00	0,00	0,00	219 690,28	0,00	
Bons maman	0,00	0,00	0,00	53 894,83	0,00	
Allo déménagement (A)	0,00	0,00	0,00	523 803,20	0,00	
Alloc DOM départ	0,00	0,00	0,00	16 279,56	0,00	
Livre retraités	0,00	0,00	0,00	11 374,57	0,00	
Médaille du travail	0,00	0,00	0,00	238 734,14	0,00	
Cadeaux mariage	0,00	0,00	0,00	61 474,43	0,00	
Cesu	0,00	0,00	0,00	343 350,67	0,00	
Allocation retraités après réforme	0,00	0,00	0,00	223 801,00	0,00	
Allocations départ en retraite	0,00	0,00	0,00	2 819 710,00	0,00	
Naissances	0,00	0,00	0,00	59 058,00	0,00	
Enfants handicapés	0,00	0,00	0,00	408 200,00	0,00	
Veufs agents décédés	0,00	0,00	0,00	90 367,03	0,00	
Allocation rentrée scolaire	0,00	0,00	0,00	71 223,52	0,00	
Complément d'allocation rentrée scolaire	0,00	0,00	0,00	198,63	0,00	
Handicapés alloc mensuelles	0,00	0,00	0,00	1 188 260,09	0,00	
Remboursement séjours handicapes	0,00	15 005,09	0,00	0,00	0,00	
Charges de gestion courante	15,05	27,78	15,19	0,00	244,20	
Dédits sur achats - Frais d'annulation	0,00	123 502,32	56 203,71	0,00	0,00	
URSSAF sur prestations	0,00	0,00	0,00	43 607,44	0,00	
Autres charges	**400,20**	**161 121,47**	**61 717,10**	**7 175 842,97**	**244,20**	**7 399 325,94**

9. EVENEMENTS POST-CLOTURE :

Néant